



Livret de l'étudiant·e 2018-2019

MASTER 2

MENTION : DROIT PRIVE FONDAMENTAL

CONTRATS ET CONTENTIEUX – Formation en apprentissage

Livret voté à la CFVU du 2 juillet 2018

UFR de Droit et science politique
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (bât. F)
200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr



www.ufr-dsp.parisnanterre.fr

 **Université
Paris Nanterre
UFR DSP**

SOMMAIRE

Bienvvenue à l'UFR Droit et science politique	3
Présentation de la formation	4
Organigramme et contacts	5
UNIVERSITE	5
UFR	5
FORMATION	5
Membres du conseil de l'UFR	6
Services numériques	7
EMAIL UNIVERSITAIRE	7
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	7
Calendrier Dérogatoire De La Formation 2018-2019	8
Maquette du diplôme	9
Présentation des enseignements	11
SEMESTRE 1	11
MODULES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAUX / LANGUES VIVANTES / BONUS AU DIPLOME	18
MODULES TRANSVERSAUX	18
LANGUES VIVANTES	18
BONUS AUX DIPLOMES	18
MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS	19
MODALITES GENERALES	19
MODALITES SPECIFIQUES	19
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	19
DELIVRANCE DU DIPLOME	19
CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES	20
CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE	24

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Nanterre est en lien étroit avec le monde qui l'entourne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une *universitas* au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginaire, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

Florence Bellivier et Pascal Beauvais, Co-Directeurs de l'UFR

Présentation de la formation

Le Master 2 Droit privé fondamental, héritier du DEA de droit privé et du master professionnel « Professions judiciaires » constitue l'une des formations historiques de l'Université Paris Nanterre. Au cours de ces dernières années, son organisation a été modifiée afin de valoriser l'attractivité professionnelle d'une formation généraliste de droit privé : la « filière classique » a été assortie d'une obligation de stage (2 ou 3 mois) pour l'ensemble des étudiants ; une « filière apprentissage » a été ouverte permettant une formation en alternance des étudiants sur une durée d'un an. L'originalité de cette filière est d'offrir aux étudiants une expérience professionnelle dans une formation généraliste.

L'organisation de la formation repose sur trois principes :

- **L'accès aux professions judiciaires suppose une bonne maîtrise du contentieux** : d'où deux enseignements obligatoires portant respectivement sur la procédure civile et la procédure pénale.
- **La performance dans ces différents métiers nécessite de solides connaissances de base**. D'une part, parce que les métiers du droit requièrent le plus souvent des aptitudes de généraliste. D'autre part, parce que, de manière générale, une formation initiale doit préparer les évolutions professionnelles à long terme des étudiants et non pas bloquer celles-ci en les enfermant dans une spécialité. C'est la raison pour laquelle l'accent a été mis sur le droit civil et le droit pénal, disciplines jugées particulièrement significatives à cet égard et qui font également l'objet d'enseignements obligatoires.
- **L'entrée dans la vie active se fait dans le même temps que la formation initiale**. C'est pourquoi la formation est en alternance (2 jours par semaine à l'Université et 3 jours en entreprise), ce qui garantit une véritable immersion dans la vie professionnelle et correspond à une première année d'expérience professionnelle. C'est également la raison pour laquelle sont proposés de nombreux séminaires animés par des professionnels. Ils sont l'occasion pour les étudiants de comprendre l'utilisation pratique qu'ils peuvent tirer de leurs connaissances théoriques, sans attendre l'issue de leur formation.

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, au programme, aux compétences visées et aux débouchés, veuillez-vous référer à la fiche formation en ligne :

<https://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation par apprentissage

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

Organigramme et contacts

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

Les bibliothèques : <http://scd.parisnanterre.fr/>

UFR

Direction de l'UFR :

Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS

- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Formation

Lieu de la formation :

Université Paris Nanterre – Bâtiment Simone Veil (bât. F)

Salle 315 bis

Secrétariat de la formation :

Pierre CHALAYE

tél. : 01-.....

@ : pchalaye@parisnanterre.fr

Responsables de la formation :

Mme Camille Bourdaire-Mignot

Maître de conférences

@ : camilleb@parisnanterre.fr

Mme Aurélie Ballot-Léna

Maître de conférences

@ : aurelie.ballot-lena@parisnanterre.fr

Membres du conseil de l'UFR

<p><u>Collège des professeurs</u> ARCHAN Christophe BENLOLO CARABOT Myriam BOURASSIN-BACHMANN Manuella BOUSSARD Sabine CHAIGNEAU Aurore COHEN Antonin ROBINE David Le PILLOUER Arnaud WOLMARK Cyril THOUVENIN Jean-Marc</p>	<p><u>Collège des maîtres de conférences et doctorants</u> BALLOT-LENA Aurélie BOUJEKA Augustin BONELLI Laurent BORIES Clémentine GROSBON Sophie LANNEAU Régis MEYER Julie OMARJEE Ismael BARTHE Denis NICOLAS Valérie ROZEZ Sophie</p>
<p><u>Collège du personnel administratif</u> JORRE Isabelle IBORRA Sylvie THOMAS Lydéric</p>	<p><u>Collège des usagers - étudiants</u> LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés) SHEYBANI Niki (UNI) PISA BURGOS Maxime (FAX) MILLIAT Karen (FAX) KASEM Sabrine (UNEF) GRAILLAT Nathan (UNEF) DESIRE Coralie (UNEF) SIROT Mathieu (UNEF) DUBOIS Emmeline (UNEF)</p>
<p><u>Collège des personnalités extérieures</u> DIJOUX Stéphanie, professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE DOBKINE Michel, Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM DUMONTET Benoît, directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC) MIGNARD Jean-Pierre, avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris PARANCE Béatrice, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières DUBIN Laurence, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières SCHEFFLER Catherine, avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP SIBONY Anne-Lise, Professeur à l'Université de Liège WAUQUIER Vincent, responsable de la classe préparatoire aux grandes écoles « économique et commerciale – ENS Cachan » de l'établissement Bessières</p>	

Services numériques

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

Calendrier Dérogatoire De La Formation 2018-2019

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire> .

1 ^{er} SEMESTRE	2 ^{ème} SEMESTRE		
<p style="text-align: center;">Journée de Pré rentrée Mardi 11 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Début des cours Lundi 10 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Vacances de la Toussaint Du lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre 2018 (temps en entreprise)</p> <p style="text-align: center;">Vacances de fin d'année Du lundi 24 décembre au dimanche 6 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session Semaine du 21 janvier 2018</p>	<p style="text-align: center;">Début des cours magistraux lundi 4 février 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances d'hiver Du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances de printemps Du lundi 22 avril au dimanche 28 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 2^{ème} semestre de la 1^{ère} session Semaine du 24 juin 2019</p>		
Jours fériés			
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018 Armistice : Dimanche 11 novembre 2018 Noël : Mardi 25 décembre 2018 Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019 Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019 Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019 </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019 Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019 Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019 Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019 </td> </tr> </table>		<ul style="list-style-type: none"> Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018 Armistice : Dimanche 11 novembre 2018 Noël : Mardi 25 décembre 2018 Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019 Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019 Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019 Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019 Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019 Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019
<ul style="list-style-type: none"> Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018 Armistice : Dimanche 11 novembre 2018 Noël : Mardi 25 décembre 2018 Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019 Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019 Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019 Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019 Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019 Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019 		

Maquette du diplôme

Code matière	SEMESTRE 1	Nature	Durée	Enseignant	ECTS	Sessions 1 et 2	
	UE 1 - Matières principales						Nature
3JDP9641	Droit civil	Cours	24h	M. O. Deshaye	3	Écrit ou Oral	5h 20min
3JDP9642	Droit pénal	Cours	24h	Mme J. Tricot	3	Écrit ou Oral	5h 20min
3JDP9643	Procédure civile	Séminaire	24h	Mme S. Amrani-Mekki	3	Écrit ou Oral	5h 20min
3JDP9644	Procédure pénale	Cours	24h	M. F. Desprez	3	Écrit ou Oral	5h 20min
3JDP9645	Comparative law	Cours	24h	M. F. de Bérard	3	Oral	
UE 2 - Matières complémentaires					12		
3JDPY646	Régime général de l'obligation	Cours	24h	M. S. Raimond	3	Écrit	2h
3JDPY647	Responsabilités civile et pénale	Cours	24h	Mme A. Ballot-Léna M. M. Toullier	3	Écrit	2h
3JDPY308	Droit pénal économique	Cours	24h	Mme Y. Muller-Lagarde	3	Oral	15 min
3JPC0013	Analyse financière	Séminaire	24h	Mme C. Loste	3	Contrôle continu	
UE 3- Matières complémentaires					3		
3JPC0010	Rédaction d'actes	Cours	12h	Mme M. Danis/Cabinet Auguste Debouzy	1,5	Écrit	
3JPC0004	Pratique des procédures civiles d'exécution	Cours	12h	M. L. Raschel	1,5	Oral	20 min

Code matière	SEMESTRE 2		Nature	Durée	Enseignant	ECTS	Sessions 1 et 2	
	UE 1 - Matières principales						Nature	Durée
3JDP0552	Anglais		Cours	24h	Mme S. Letalleur-Sommer Mme C. Rieger	3	Contrôle continu	
		UE 2 - Matières complémentaires				13,5		
3JPC0014	Apprentissage et mémoire					13,5	Soutenance	
		UE 3- Matières complémentaires				12		
3JPC0005	Pratique des contrats		Cours	12h	M. L. Thibierge	1,5	Oral	20 min
3JPC0007	Pratiques des poursuites		Cours	12h	Mme. A. Cladiere	1,5	Écrit	1h30
3JPC0008	Pratique des enquêtes		Cours	12h	Mme T. Brissot	1,5	Écrit	
3JPC0009	Pratique des procédures administratives		Cours	12h	Mme. C. Barrois de Sarigny	1,5	Écrit	
3JPC0011	Aspect contemporain des RH		Séminaire	12h	M. E. Servoin	1,5	Écrit	
3JPC0012	Anglais juridique		Cours	12h	M N. Costello	1,5	Écrit	
3JPC9008	Métiers du droit		Séminaire	12h	Mme S. Amrani-Mekki	1,5		
3JPC0015	Méthodologie du mémoire		Cours	12h	Mme A. Chaigneau	1,5		
		UE 4- Matières complémentaires (1 au choix)				1,5		
3JPC0002	Droit immobilier		Cours	12h	M. R. Wintgen	1,5	Écrit	
3JPC0006	Droit des assurances		Cours	12h	M. P. Dupont /Groupe Axa	1,5	Écrit	

Présentation des enseignements

Semestre 1

UE 1 - Matières principales obligatoires

3JDP9641	Droit civil	Volume horaire 24h	M. O. Deshayé
Le cours de droit civil est centré sur le droit des contrats. A travers une étude sélective de la matière, largement corrélée aux réformes en cours, l'objectif du cours est d'accroître l'aptitude à la mise en œuvre pratique des connaissances fondamentales et à la réflexion théorique que celles-ci suscitent.			
Modalités de contrôle			
Session 1	-Un grand oral (1h de préparation et 20m' de passage sur un sujet de procédure civile ou de droit civil) -ou un écrit de 5h avec un sujet de procédure civile et un autre de droit civil à traiter		
Session 2	-Un grand oral (1h de préparation et 20m' de passage sur un sujet de procédure civile ou de droit civil) -ou un écrit de 5h avec un sujet de procédure civile et un autre de droit civil à traiter		

3JDP9642	Droit pénal	Volume horaire 24h	Mme J. Tricot
Le cours propose d'approfondir l'étude des principes et notions fondamentaux de droit pénal général et spécial (théories de la loi pénale, de l'infraction et de la responsabilité, fonctions de la peine) à l'aune d'une notion juridique structurante et transversale : la personne. À partir d'une sélection de grands enjeux contemporains, elle sera envisagée tour à tour en tant que sujet responsable (première partie du cours) puis objet de protection (deuxième partie du cours). Tout en identifiant les caractères et spécificités des outils du pénaliste, le cours permettra également d'interroger la place et le rôle du droit pénal au sein de l'ordre juridique français.			
Modalités de contrôle			
Session 1	Epreuve commune droit pénal/procédure pénale, au choix entre un grand oral ou un écrit de 5h.		
Session 2	Epreuve commune droit pénal/procédure pénale, au choix entre un grand oral ou un écrit de 5h.		

3JDP9643	Procédure civile	Volume horaire 24h	Mme S. Amrani-Mekki
Le séminaire de procédure civile (24h) prend appui sur l'actualité de la matière pour insister sur les grandes problématiques contemporaines : développement des modes amiables, action de groupe, réforme des voies d'appel et de cassation... Il s'organise autour de travaux variés (rédaction de clauses, cas pratique, commentaire de texte et d'arrêt, plaidoiries).			
Modalités de contrôle			
Session 1	-Un grand oral (1h de préparation et 20m' de passage sur un sujet de procédure civile ou de droit civil) -ou un écrit de 5h avec un sujet de procédure civile et un autre de droit civil à traiter		
Session 2	-Un grand oral (1h de préparation et 20m' de passage sur un sujet de procédure civile ou de droit civil) -ou un écrit de 5h avec un sujet de procédure civile et un autre de droit civil à traiter		

3JDP9644	Procédure pénale	Volume horaire 24h	M. F. Desprez
L'objet du cours consiste en une analyse de la procédure pénale à l'aune d'un de ses rouages essentiels : le Procureur de la République. Ainsi, sans tendre à l'exhaustivité, mais en privilégiant des thématiques liées à l'actualité législative ou jurisprudentielle, ce cours procède à une analyse des différentes étapes du procès pénal en prenant appui sur le Procureur de la République.			
Modalités de contrôle			
Session 1	Epreuve commune droit pénal/procédure pénale, au choix entre un grand oral ou un écrit de 5h.		
Session 2	Epreuve commune droit pénal/procédure pénale, au choix entre un grand oral ou un écrit de 5h.		

3JDP9645	Comparative law	Volume horaire 24h	M. F. de Bérard
<p>Le cours de Comparative private law vise à faire découvrir aux étudiants non seulement les méthodes et les finalités du droit comparé, mais également des éléments de droit étrangers, mis en perspective avec les solutions du droit français. Il offre ainsi un éclairage unique sur les mécanismes de droit positif - français et étrangers - et invite à une réflexion plus générale sur l'organisation et la philosophie des systèmes juridiques. Il se décompose de la façon suivante : sont abordés d'une part certains aspects théoriques du droit comparé, en association avec la découverte des grands systèmes juridiques contemporains ; sont abordés d'autre part, sous l'angle du droit comparé, certains points spécifiques de droit privé, notamment en droit des contrats ou en droit de la responsabilité.</p> <p>Il se déroule en anglais, mais il est conçu de façon à demeurer accessible au plus grand nombre.</p>			
Modalités de contrôle			
Session 1	Epreuve orale		
Session 2	Epreuve orale		

UE 2 – Matières complémentaires obligatoires

3JDPY646	Régime général de l'obligation	Volume horaire 24h	M. S. Raimond
<p>Le cours traite des opérations sur créances. Il s'agit d'étudier les mécanismes qui permettent la circulation de l'obligation. Sera ainsi mené un approfondissement du cours de L3, à l'aide d'arrêts récents et de modèles de contrats qui donnent des applications pratiques de ces opérations. La réforme du droit des obligations (avant-projet datant de février 2015) sera également analysée et critiquée. dans le commerce international globalisé.</p>			
Modalités de contrôle			
Session 1	Épreuve écrite de 2h		
Session 2	Épreuve écrite de 2h		

3JDPY647	Responsabilités civiles et pénales professionnelles	Volume horaire 24h	Mme A. Ballot-Léna M M.Touillier
<p>Le séminaire a pour objet l'étude des règles et du contentieux relatifs à certaines activités professionnelles particulièrement exposées (métiers du droit, journalistes, médecins...).</p> <p>Après une présentation générale sur la responsabilité professionnelle et disciplinaire, l'attention sera successivement portée sur la mise en jeu des responsabilités civile et pénale des professionnels concernés et donnera lieu à des échanges autour de leur actualité et des problèmes posés par la pratique.</p> <p>Le séminaire se termine par une séance de cas pratiques mêlant responsabilités civiles, pénales et disciplinaires, pour inciter les étudiants à avoir une approche transdisciplinaire des questions posées.</p>			
Modalités de contrôle			
Session 1	Epreuve écrite sous forme de cas pratique		
Session 2	Epreuve écrite sous forme de cas pratique		

3JDPY308	Droit pénal économique	Volume horaire 24h	Mme Y. Muller-Lagarde
<p>Le séminaire de droit pénal économique vise à présenter le lien entre la législation pénale et les étapes du capitalisme avant de développer, pour la phase la plus récente, certains des délits.</p> <p>Ainsi, dans un premier temps, est rappelée l'évolution entre la création de délits pénaux spécifiques aux affaires et les trois phases du capitalisme. Avec le capitalisme marchand (XVIIème) se développe le délit de banqueroute, puis avec le capitalisme industriel (XVIIIème-XIXème siècle), les délits pénaux du droit des sociétés tandis qu'avec le capitalisme financier (XXIème siècle) se développe une nouvelle forme de répression : aux côtés du droit pénal, apparaît un droit administratif répressif à travers les Autorités administratives indépendantes dotées d'un pouvoir de sanction pécuniaire laissant émerger un système de cumul de sanctions répressives.</p> <p>Dans un deuxième temps, et en continuité avec les développements précédents, sont traités les abus de marchés sous leur double aspect de délits boursiers (pénal) et de manquements boursiers (administratif). Il s'agit moins ici de traiter le contenu des délits que de présenter l'articulation entre le droit pénal boursier et le droit administratif répressif à la lumière des dernières évolutions jurisprudentielles (CEDH 2014, Conseil constitutionnel 2015) mais aussi législatives (Directive et Règlement européens 2014).</p> <p>Enfin, dans un troisième temps, est traité le délit de blanchiment en insistant sur sa dimension transnationale, et la dimension tant préventive que répressive de la lutte contre le blanchiment. La question se pose là encore de l'articulation entre les règles préventives (compliance/conformité) et la mise en œuvre de la répression pénale.</p>			
Modalités de contrôle			
Session 1	Epreuve orale		
Session 2	Epreuve orale		

3JPC0013	Analyse financière	Volume horaire 24h	Mme. C Loste
<p>Le séminaire a pour objectif de donner une culture de la comptabilité aux futurs professionnels du Droit (avocats, juristes, magistrats...) qui seront confrontés à ces notions dans le cadre de leurs activités professionnelles.</p> <p>Le séminaire aborde, notamment, les thèmes suivants : les sources et principes comptables ; les différents documents comptables (savoir reconnaître, lire et analyser) ; l'étude de comptes annuels afin d'appréhender, notamment, les notions suivantes : immobilisations, actif circulant, capitaux propres, amortissements, provisions, charges, produits, REX, RN, EBE, BFR...</p> <p>Analyse financière : les SIG, les ratios, les bases de l'analyse financière...</p>			
Modalités de contrôle			
Session 1	Epreuve écrite de 2 heures noté sur 16 ; les 4 autres points étant réservés à la participation en séances.		
Session 2	Epreuve écrite de 2 heures noté sur 16 ; les 4 autres points étant réservés à la participation en séances.		

UE 3 – Matières complémentaires obligatoires

3JPC0010	Rédaction d'actes	Volume horaire 12h	Mme M. Danis/ Cabinet Auguste Debouzy
<p>L'objectif de ce cours est d'initier les étudiants à la rédaction des principaux actes de procédure civile rédigés par les avocats : assignation (en demande) et conclusions (en défense). Nous présenterons avec plusieurs cas pratiques (pièces, assignation, conclusions et jugement) les mentions obligatoires devant figurer sur les actes, le travail d'analyse des pièces, d'identification des moyens de droit, de détermination de la stratégie et les différentes techniques de rédaction de ces actes.</p>			
Modalités de contrôle			
Session 1	Epreuve écrite sous forme d'un cas pratique (rédaction d'une partie d'un acte de procédure).		
Session 2	Epreuve écrite sous forme d'un cas pratique (rédaction d'une partie d'un acte de procédure).		

3JPC0004	Pratique des procédures civiles d'exécution	Volume horaire 12h	L. Raschel
<p>Le cours comprend 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le premier est consacré aux questions européennes (droit de l'Union européenne et procédure civile d'exécution et traitera notamment du Règlement mettant en place une saisie conservatoires sur les comptes bancaire). - le deuxième est consacré aux questions « sans réponse certaine » de procédure civile d'exécution envisagées au prisme de la recherche. 			
Modalités de contrôle			
Session 1	Épreuve orale de 20 min		
Session 2	Épreuve orale de 20 min		

Semestre 2

UE 1 – Matière principale obligatoire

3JDP0552	Anglais	Volume horaire 24h	Mme S. Letalleur-Sommer Mme C. Rieger
<p>Ce cours a pour but d'approfondir les connaissances du système politique et juridique nord-américain ainsi que les compétences linguistiques en anglais juridique (compréhension écrite & orale, expression écrite & orale) et ce, à partir de documents et textes authentiques ayant trait aux institutions politiques américaines, pour la plupart tirés du manuel indiqué ci-dessous. Les étudiants, divisés en deux groupes selon leur niveau, seront invités à mener une réflexion portant sur la constitution américaine, ses amendements, certains arrêts clefs de la Cour suprême des Etats-Unis ainsi que sur certains aspects de la procédure pénale et de la procédure civile. Le cours s'organise autour d'études thématiques et interactives destinées à entretenir la pratique de l'anglais tout en affinant la compréhension de la Common Law avec une spécialisation centrée sur le régime des Etats-Unis.</p> <p><u>Bibliographie :</u> Brunon-Ernst Anne & alii. The English of Law and Politics in the United States (en collab.) Paris: Belin, 2007.</p>			
Modalités de contrôle			
Session 1	Chaque étudiant fera également un exposé oral sur un sujet en rapport avec le cours. Des exercices de grammaire seront proposés ponctuellement.		
Session 2	Chaque étudiant fera également un exposé oral sur un sujet en rapport avec le cours. Des exercices de grammaire seront proposés ponctuellement.		

UE 2 – Apprentissage et Mémoire

3JPC0014	Apprentissage et mémoire		
<p>La formation s'effectue en alternance sur une durée d'un an et s'accompagne de la rédaction d'un mémoire (40 pages) sur un sujet théorique en lien avec l'apprentissage. Chaque étudiant rédige un mémoire qui, à partir de son apprentissage devra prendre la forme d'un travail de recherche. Le mémoire est soutenu en présence de l'enseignant du diplôme, tuteur de l'apprenti, et du maître d'apprentissage.</p>			
Modalités de contrôle			
Session 1	Soutenance		
Session 2			

UE 3 – Matières complémentaires obligatoires

3JPC0005	Pratique des contrats	Volume horaire 12h	M. L. Thibierge
<p>Le cours d'arbitrage commercial international vise à donner aux étudiants une maîtrise approfondie de ce mécanisme spécifique de résolution des litiges, aussi bien sous l'angle méthodologique, qui révèle la grande richesse de la matière, au carrefour du Contrat, de la Procédure et du DIP, que sous l'angle des solutions concrètes du droit français et de leur comparaison avec celles des systèmes juridiques étrangers, qui souligne l'originalité du droit français et l'enjeu essentiel tenant à l'équilibre entre les intérêts privés et les intérêts publics dans le commerce international globalisé.</p>			
Modalités de contrôle			
Session 1	Epreuve orale		
Session 2	Epreuve orale		

3JPC0007	Pratique des poursuites	Volume horaire 12h	Mme. A. Cladiere
Le cours de "pratique des poursuites" concerne le rôle du parquet dans la phase d'orientation des procédures établies par les services d'enquête, vers les différents modes de poursuite ou les différentes alternatives aux poursuites. Pour les étudiants se destinant aux professions judiciaires c'est un complément aux cours de droit pénal et de procédure pénale, axé sur la pratique quotidienne, notamment dans le cadre de la permanence pénale. Le cours théorique est étayé et éclairé de nombreux cas pratiques.			
Modalités de contrôle			
Session 1	Epreuve écrite		
Session 2	Epreuve écrite		

3JPC0008	Pratique des enquêtes	Volume horaire 12h	Mme T. Brissot
Le cours pratique enquêtes s'articule de la façon suivante : 1ère partie les acteurs de la police judiciaire : OPJ/APJ/APJA 2ème partie les cadres juridiques : contrôle d'identité, enquête préliminaire, le notion de flagrance et l'enquête de flagrance, la commission rogatoire. 3èm partie : la police technique et scientifique 4ème partie : les actes d'enquête et l'articulation d'une procédure. L'ensemble est traité avec des thèmes qui sont soumis aux étudiants.			
Modalités de contrôle			
Session 1	Epreuve écrite		
Session 2	Epreuve écrite		

3JPC0009	Pratique des procédures administratives	Volume horaire 12h	Mme. C. Barrois de Sarigny
Le cours présente les modalités de contrôle juridictionnel de l'action administrative (organisation de l'ordre administratif, structure du contentieux, principes généraux du procès, chaîne contentieuse, voies de recours et procédures d'urgence) ainsi que les modes alternatifs de règlement des litiges publics. Il couvre le programme de l'épreuve de procédure administrative contentieuse de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats.			
Modalités de contrôle			
Session 1	Épreuve écrite.		
Session 2	Épreuve écrite.		

3JPC0011	Aspects contemporains des Ressources Humaines	Volume horaire 12h	M. E. Servoin
L'objectif de ce séminaire de 12 heures consiste à évoquer les conditions de la vie d'un collaborateur au sein d'une entreprise. Cette thématique générale est déclinée à travers des développements relatifs (i) à la conclusion du contrat de travail (ii) aux relations collectives au sein de l'entreprise (CE, CHSCT, transformation du cadre réglementaire, accords d'entreprises,...) (iii) à l'exécution du contrat de travail (employeurs/employés) (iv) au terme du contrat de travail (démission, licenciement, Rupture conventionnelle, contentieux...). Ces thématiques seront par ailleurs confrontées à une série d'exemples issus du monde de l'entreprise et/ou de contentieux.			
Modalités de contrôle			
Session 1	Epreuve écrite		
Session 2	Epreuve écrite		

3JPC9008	Métiers du droit	Volume horaire 12h	Mme S. Amarani-Mekki
Le séminaire consiste en la préparation d'une table ronde sur les métiers du droit organisée et animée par les étudiants, sous la responsabilité de l'enseignant en charge de la matière.			
Modalités de contrôle			
Session 1	Présence de l'étudiant		
Session 2			

3JPC0015	Méthodologie du mémoire	Volume horaire 12h	Mme A. Chaigneau
Le cours de méthodologie permet d'accompagner les étudiants dans la réalisation de leur mémoire d'apprentissage. Il permet d'évoquer la définition du champ de l'étude et la recherche de la problématique, puis d'aborder la mise en cohérence des idées au sein d'un plan. Les recherches bibliographiques sur les bases de données sont développées ainsi que les exigences formelles tenant à l'élaboration d'une bibliographie en fin de mémoire.			
Modalités de contrôle			
Session 1	Présence de l'étudiant		
Session 2			

UE 4 – Matières complémentaires optionnelles

3JPC0002	Droit immobilier	Volume horaire 12h	M. R. Wintgen
Ce cours a vocation à permettre aux étudiants de découvrir l'ensemble des branches du droit immobilier. Ils seront davantage sensibilisés à la branche privée de la matière et renforceront leurs connaissances juridiques en transactions immobilières et en administration de biens.			
Modalités de contrôle			
Session 1	Epreuve écrite ou orale		
Session 2			

3JPC0006	Droit des assurances	Volume horaire 12h	M. P. Dupont / Groupe Axa
Forts de leurs acquis en droit des obligations, les étudiants seront amenés, dans ce séminaire, à en faire application en droit des assurances. Il sera question d'envisager l'activité des établissements d'assurance et les contrats qu'ils concluent avec les entreprises et les particuliers.			
Modalités de contrôle			
Session 1	Epreuve écrite ou orale.		
Session 2			

BONUS AU DIPLOME

Bonus aux diplômés

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômés ».

MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant·e·s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant·e·s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique " Maquette master 1 " pour chaque EC.

Le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande circonstanciée. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
- *Courriel : medecine-preventive@parisnanterre.fr*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34–*
- *Courriel : handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. L'utilisation d'aides techniques : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritus constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritus doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.